



CLUBS

RÉUNION DU 12 AOÛT 2019

INACTIVITÉS PARTIELLES

520602 – E.T.S. SEYNOD – Catégorie U18 Féminines – Enregistrée le 24/07/19.

504820 – BELLEGARDE S. – Catégorie Seniors – Enregistrée le 11/08/19.

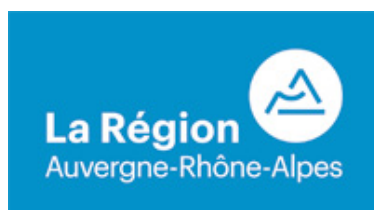
580467 – DUROLLE FOOT – Catégorie U18 – Enregistrée le 26/07/19.

RADIATION

781568 – ASSOC. DE FOOTBALL FEMININ DE THONON ET DU LEMAN – Enregistrée le 26/07/19.



Crédit Mutuel



Cette semaine

<i>Clubs</i>	1
<i>Coupes</i>	2
<i>Délégations</i>	3
<i>Sportive Seniors</i>	3
<i>Sportive Jeunes</i>	6

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 12 AOÛT 2019

Président : Pierre LONGERE.
Présent : Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2019/2020

Dates des 3 premiers tours :

- 1er tour : 25 Août 2019 (entrée des clubs de R3).
- 2ème tour : 1er Septembre 2019.
- Tour de cadrage : 8 Septembre 2019 (6 rencontres).

3ème tour COUPE DE FRANCE :

Lors de la réunion du 12 juillet 2019 et après tirage au sort, le Conseil de Ligue a désigné le F.C. LYON comme club recevant le représentant de la Ligue de St Pierre et Miquelon le samedi 14 septembre 2019.

INFORMATION

En raison du nombre d'engagés (894 équipes), un tour de cadrage aura lieu le 8 septembre 2019. Il y aura 6 rencontres soit 12 équipes.

COURRIER RECU

BELLEGARDE SPORTS : Noté

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

1er TOUR : le 08 Septembre 2019.

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU REGLEMENT :

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- * Un Championnat U 19 (National, Régional ou Départemental) étant rappelé que les joueurs de catégorie U 19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve
- * Ou un Championnat U 18 ou U 17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



SOYONS SPORT

RESPECTONS L'ARBITRE

DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 12 AOÛT 2019

Président : M. LONGERE Pierre.
Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

INDISPONIBILITES

Les délégués doivent communiquer dès à présent au service « compétitions » leurs indisponibilités jusqu'au 01 OCTOBRE. Les fiches de renseignements 2019/2020 ont été adressées à chaque délégué. Tout retard dans le retour entrainera la non désignation.

FICHES DE RENOUVELLEMENT 2019/2020

A la date du 12 août, la commission enregistre la non réception des fiches de renouvellement pour les délégués suivants : MM. HESNI, COURRIER et VACHETTA.

COURRIERS RECUS

Districts Savoie et Drôme Ardèche : Demande de Délégués pour le 1er tour Coupe de France. Noté

Pierre LONGERE,	Jean-Pierre HERMEL,
Président de la Commission	Secrétaire de séance

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU LUNDI 12 AOÛT 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.
Présents : M. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.
Excusé : M. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

- REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS :

- * **N3** : samedi 17 août 2019
- * **R1** : samedi 24 août 2019
- * **R2 et R3** : dimanche 08 septembre 2019

- A NOTER :

* Le stage annuel des arbitres de Ligue étant prévu pour le samedi 07 septembre 2019, les matchs des championnats **N3, R1, R2 et R3** fixés à cette date se disputeront le dimanche 08 septembre 2019. Merci d'en prendre acte.

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

HORAIRES

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

« L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal** :
Samedi 18h 00 en R1.
Dimanche 15h 00 en R2 et R3.
- **Horaire autorisé** :
Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
Dimanche 14h30 en R2 et R3.
Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1.
Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage

minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 et R3.
Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1.

SENIORS FEMININES

- Horaire légal :
Dimanche 15h00
- Horaire autorisé :
Dimanche 14h30
Dimanche entre 12h30 et 13 00 : uniquement en lever de rideau.
Samedi entre 19h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F.
Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F.

JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

- Horaire légal :
Dimanche 13h00.
- Horaire autorisé :
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
Samedi entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage).

JEUNES FEMININES

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

REMPACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28)

PRÉCISIONS :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

E.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)

NATIONAL 3 :

FC BOURGOIN JALLIEU : Le match n° 22241.1, FC Bourgoin Jallieu / Le Puy Football 43 Auvergne du 17/08/19 est inversé et devient Le Puy Football 43 Auvergne / FC Bourgoin Jallieu. Il se jouera au stade Charles Massot à Espaly St Marcel.

REGIONAL 1 - Poule B :

CHASSIEU DECINES F.C. : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 19h00 au stade Romain Tisserand de Chassieu.

REGIONAL 2 - Poule A :

CEBAZAT SPORTS : Tous les matchs à domicile se disputeront

le samedi à 19h00 au stade Jean Marie Bellime (terrain n° 1) sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

VERGONGHEON-ARVANT : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi) ;

REGIONAL 2 – Poule C :

L'ETRAT LA TOUR SPORTIF : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h 00 au stade des Ollières sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

F.C.VILLEFRANCHE : Tous les matchs de l'équipe Seniors (2) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Jean Lemouton sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi) et le match c/ F.C. LYON du 09/11/2019 qui se déroulera le samedi à 19h00.

La rencontre : VILLEFRANCHE F.C. (2) / CHAVANAY A.S. se jouera le dimanche 17 mai 2020 à 15h00 (deux dernières journées).

REGIONAL 2 – Poule E :

U.S. GIEROISE : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

REGIONAL 3 – Poule D :

U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE : Tous les matchs à domicile le samedi à 19h 00 sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

REGIONAL 3 – Poule H :

OLYMPIQUE RUOMSOIS : Tous les matchs à domicile le

samedi à 19h 00 sauf celui du 08/09/2019 au stade municipal de Ruoms (terrain synthétique) qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi).

PLANNING DES REUNIONS DES CLUBS

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Seniors géré par la Ligue à participer à des réunions d'information. Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

*** Clubs du championnat N3 (A.G. des Clubs nationaux) :**
Mercredi 21 août 2019 à 19h00 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE.

*** Clubs Seniors des championnats R1 poule A et R2 poules A – B :**
Mardi 27 août 2019 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE.

*** Clubs Seniors des championnats R1 poule B et R2 poules C – D – E :**
Jeudi 29 août 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

*** Clubs Seniors des championnats R3 poules A – B – C – D :**
Mercredi 04 septembre 2019 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE.

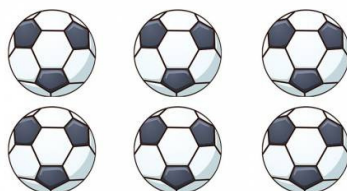
*** Clubs Seniors des championnats R3 poules E – F – G :**
Jeudi 05 septembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

*** Clubs Seniors des championnats R3 poules H- I – J :**
Vendredi 06 septembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

Yves BEGON, Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance



SPORTIVE JEUNES

RÉUNION DU LUNDI 12 AOÛT 2019

Président des compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Patrick BELISSANT, Michel GODIGNON, André MORNAND.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (National, Régional ou Départemental) étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.
- Ou un championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE

* BILAN DES ENGAGEMENTS :

Pour cette saison 2019-2020, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré l'engagement de 326 équipes, revu à 324, qui se répartissent de la sorte :

Clubs Nationaux :	4
Clubs de R1 :	23
Clubs de R2 :	54
Clubs de District :	243

* CALENDRIER :

08 septembre 2019 :	1er tour régional
22 septembre 2019 :	2ème tour régional
06 octobre 2019 :	3ème tour régional
20 octobre 2019 :	4ème tour régional
10 novembre 2019 :	5ème tour régional
24 novembre 2019 :	6ème tour régional

* ORGANIGRAMME :

1er tour (08 septembre 2019)

55 matchs programmés et 133 exempts, soit 188 qualifiés

2ème tour (22 septembre 2019)

188 équipes du 1er tour + 54 équipes de R2 = 242 équipes
soit 121 matchs à programmer.

3ème tour (06 octobre 2019)

121 équipes qualifiées du 2ème tour + 23 équipes de R1 = 144 équipes
soit 72 matchs à programmer.

4ème tour (20 octobre 2019)

72 équipes qualifiées du 3ème tour
soit 36 matchs à programmer.

5ème tour (10 novembre 2019)

36 équipes qualifiées du 4ème tour
soit 18 matchs à programmer.

6ème tour (24 novembre 2019)

18 équipes qualifiées du 5ème tour

soit 9 matchs à programmer.

D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (15 décembre 2019)

1ER TOUR : DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019

A 13h00 sur le terrain des clubs 1ers nommés

N° match	CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	580473	HAUTE COMBRAILLE FOOT	554205	Grp. HAUT-CHER
2	554202	PAYS LAPALISSE	549940	E.S.S.O.R.
3	506497	COURPIERE U.S.	508744	VARENNES A.S.
4	549921	AVENIR COTE F.	506237	BESSAY C.S.
5	516556	AVERMES S.C.	506313	VALLON U.S.
6	590195	SUD CANTAL FOOT	590140	Grp. VALLEE DE L'AUTHRE
7	508748	STADE RIOMOIS	549680	ST SAUV/HTE DORDOGNE/MESSEIX
8	560106	Grj. VALLEE DE LA VEYRE	590142	SOURCES VOLCANS FOOT
9	529030	Esp. CEYRAT	554401	BASSIN MINIER FOOT
10	582731	F.C. CLERMONT METROPOLE	582667	F.C. VAL D'AIX
11	548308	BOEN TRELINS	517723	LEZOUX F.C.
12	554406	JEUNES LIVRADOIS F.	510828	CEBAZAT SPORTS
13	520149	EMBLAVEZ VOREY A.S.	509200	USSON S.S.
14	551801	ESPOIR FOOT P.S.M.	580718	Grp. NORD VELAY
15	524454	MAZET SAINT VOY	550632	U.S. VAL D'AY
16	549920	HAUT PILAT INTERFOOT	504271	SAINTE SIGOLENE
17	504293	SAINT PAUL 3 CHATEAUX	520597	ANCONE U.S.
18	504261	PIERRELATTE	529711	Ent. S. CHOMERACOISE
19	519000	HOSTUN	581454	F.C. VOIRON MOIRANS
20	522881	MOURS ST EUS	519877	ST HILAIRE COTE
21	536259	ST MAURICE L'EXIL A.L.	509606	PORTOIS F.C.
22	544907	F.C. VALLON PONT D'ARC	504304	CRUAS S.C.
23	535235	REVENTIN U.S.	550007	F.C. LARNAGE SERVES
24	544455	COTE SAINT ANDRE F.C.	563607	Grj. PEYRINS SAINT DONAT
25	554458	F.C. RAMBERTOIS	527379	VILLARS U.S.
26	551564	SAINT ETIENNE METARE U.S.	504545	BOULIEU LES ANNONAY
27	560196	U.S. TROIS RIVIERES	563771	SUD AZERGUES FOOT
28	550795	VALLEE BLEUE F.C.	582751	O. SUD REVERMONT 01
29	581373	S.C. MILLE ETANGS	552556	M.D.A. CHASSELAY
30	504317	ARBENT MARCHON	514055	Ent. S. REVERMONTAISE
31	529714	E.S.C. OLYMPIQUE	504556	CONCORDIA F.C.
32	530041	O. DE ST DENIS LES BOURG	517431	ST DIDIER FORMAN
33	582674	F.C. BRESSE NORD	581378	J.S. BRESSE DOMBES

34	504467	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	525628	L'ISLE D'ABEAU F.C.
35	552893	CULOZ GRAND COLOMBIER	590133	F.C. CHERAN
36	530654	CRANVES SALES	541511	F.C. GAVOT
37	544978	LA FILLIERE	581696	A.L.P.E.S.
38	552156	FOOT SUD 74	520602	SEYNOD Et.S.
39	547152	F.C. EPAGNY/METZ-TESSY	520603	SAINTE ANDRE LE GAZ A.S.
40	516534	AMPHION PUBLIER C.S.	549817	G.O. BAS CHABLAIS
41	508634	PAYS ALLEVARD F.C.	537040	SAINTE PAUL VARCE
42	531799	ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE	550078	BALMES NORD ISERE F.C.
43	580951	MOS 3R	528353	VAULX OLYMPIQUE
44	580450	C.O. LA RIVIERE	504303	MEYZIEU U.S.
45	525870	SAINTE CHRISTO/MARCEMOD	513735	F.C. CROIX ROUSSIE
46	504499	COTEAU OLYMPIQUE	552157	F.C.P. ARBRESLE
47	516959	COMMELLE F.C.	546352	CHAMBEON / MAGNEUX
48	523656	SAINTE JUST SAINTE RAMBERT A.S.	519579	A.S. SAINTE MARTIN EN HAUT
49	518872	SAINTE ETIENNE SUC TERRENOIRE	547090	J.St. O. GIVORS
50	582561	Gj. ANZIEUX FOOT	504730	CRAPONNE A.S.
51	504408	A.S. RHODANIE	517279	U.S. L'HORME
52	518907	SAINTE QUENTINOIS FAL.	541895	F.C. PONTCHARRA-SAINTE LOUP
53	581465	F.C. PAYS VIENNOIS	580613	C.S. MEGINAND
54	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE	581381	COLOMBIER SATOLAS F.C.
55	523825	VAL LYONNAIS F.C.	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT

COURRIERS DE CLUBS - HORAIRES

RAPPEL :

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

U 18 R1 – Poule B :

* **R.C. VICHY** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 16h00.

U 16 R2 – Poule A :

* **E.S. VEAUCHE** : Tous les matchs à domicile le samedi à 15h30 au stade Irénée Laurent de Veauce (terrain synthétique).

U 16 R2 – Poule B :

* **C.S. NEUVILLE** : Tous les matchs à domicile le samedi à 17h30

U16 R2 – Poule C :

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon (alternance avec les U15 R1)

U 15 R1 – Poule A :

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon.

Yves BEGON,
Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,
Secrétaire de séance